

LES BLÉS D'OR



adresse

49, rue Nationale
80400 Matigny

Président du Conseil d'administration

Marc BONEF

Responsable de la structure

Martine LHERMITTE

Contexte réglementaire

C'est une Petite Unité de Vie (PUV) régie par le décret n°2005-118 du 10/02/2005, et dont la médicalisation est mise en œuvre selon l'option 3 de la circulaire DGAS du 17/05/2006 (intervention des services de soins infirmiers à domicile). Il s'agit d'une résidence non habilitée à l'Aide Sociale Départementale (ASD), mais éligible à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Au titre de substitut de domicile, les résidents classés dans les GIR 1 à 4 bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile.

Ouverture

Septembre 2010

Statut juridique

Association gestionnaire loi 1901

Capacité d'accueil autorisée par le Conseil Général

24 résidents

Population accueillie

Personnes âgées de plus de 60 ans, autonomes et en perte d'autonomie, issues de tous les régimes de retraite.

Affiliée à la Fédération Nationale des Marpa.

Membre du réseau des Marpa de Picardie, sous convention d'assistance à la gestion avec la MSA.

Taux d'occupation

En cours de montée en charge (6 résidents à ce jour)

GMP

Au 1^{er} janvier 2011 : non significatif

Repères

Propriétaire du bâtiment

Communauté de communes du
Pays Hamois

Financement du bâti :

- subventions (43%) : Etat (DDR), Région (FRAPP), Département (aide à la création), MSA de Picardie, AGRICA ;
- autofinancement de la collectivité propriétaire (4%) ;
- emprunt PLS (53%)

Gestionnaire

L'association de gestion de la
Marpa les Blés d'or

Budget autonome, constitué essentiellement des prestations facturées aux résidents (env. 320 K€) :

- coût mensuel hors repas : 1 025 €
- coût mensuel pension complète : 1 390 €